Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget 2002 : contribution contestée des communes à la facture sociale Le Conseil d'Etat maintient sa position

Suite aux doutes émis dans la presse, le Conseil d'Etat confirme le bien-fondé de la mesure préconisée dans le cadre du budget 2002, et maintient que le rattrapage demandé aux communes sur leur participation à la facture sociale est pleinement justifié.

Les objections avancées étaient pleinement connues des services concernés, et ne remettent nullement en cause la solution du gouvernement. Le gouvernement assisté des spécialistes juridiques et techniques de l'Etat se propose d'en faire la plus claire démonstration à l'occasion d'un point de presse le jeudi 11 octobre. Une invitation parviendra aux rédactions en début de semaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 octobre 2001